

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à 18h30,

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 52
DATE DE LA CONVOCATION	09/12/2021
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	23/12/2021

OBJET :**Autorisation budgétaire spéciale 2022 - Budget Général et Budgets Annexes****Étaient présents :**

Mme Nicole MAGALLON , M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Christian CADO , M. Rémi COSTORIER , M. Rémy ODDOU , M. Michel GAY-PARA , M. Claude NEBON , Mme Carole LAMBOGLIA , Mme Mélodie GAILLARD , M. Denis DUGELAY , Mme Monique PARA-AUBERT , M. Jean-Michel ARNAUD , M. Daniel BOREL , Mme Marie-Christine LAZARO , M. Christian PAPUT , Mme Annie LEDIEU , M. Benjamin CORTESE , Mme Claudie JOUBERT , Mme Laurence ALLIX , M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , Mme Solène FOREST , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Charlotte KUENTZ , Mme Isabelle DAVID , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Gérald CHENAVER , M. Hervé COMBE , M. Christian HUBAUD , M. Guy BONNARDEL
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Roger GRIMAUD procuration à Mme Mélodie GAILLARD, M. Bernard LONG procuration à Mme Carole LAMBOGLIA, M. Thierry PLETAN procuration à M. Jean-Michel ARNAUD, Mme Sylvie LABBÉ procuration à M. Christian PAPUT, M. Frédéric LOUCHE procuration à Mme Laurence ALLIX, M. Christophe PIERREL procuration à Mme Pimprenelle BUTZBACH

Absent(s) :

Mme Rolande LESBROS

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Cédryc AUGUSTE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que jusqu'à l'adoption du budget, M. le Président peut, sur autorisation du Conseil Communautaire engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant d'une part ces dispositions et d'autre part que le budget primitif 2022 ne sera présenté que courant mars 2022, il convient donc de voter des autorisations budgétaires qui précisent le montant et l'affectation des crédits, ceci dans le souci de pouvoir lancer des opérations d'investissement dès le début de l'année.

Les crédits correspondants, détaillés ci-dessous, seront inscrits au Budget Primitif 2022 lors de son adoption.

BUDGET GENERAL

	BUDGET VOTE 2021	AUTORISATION 2022
Chapitre 20	159 758.85	7 000.00
2031 - Frais d'études	143 900.70	5 000.00
2033 - Frais d'insertion	15 858.15	2 000.00
2051 - Concessions et droits similaires	0.00	0.00
Chapitre 204	354 815.72	86 000.00
2041412 - Subv. d'équip. versées aux communes	345 215.72	86 000.00
204183 - Subv. D'équip. Projets infrastructures	9 600.00	0.00
Chapitre 21	208 742.15	34 000.00
2152 - Installations de voirie	12 000.00	2 000.00
2182 - Matériel de transport	76 175.61	15 000.00
2183 - Matériel informatique	8 579.14	1 000.00
2184 - Mobilier	15 500.00	1 000.00
2188 - Autres immobilisations corporelles	96 487.00	15 000.00
Chapitre 23	863 664.28	145 000.00
2313 - Construction	670 664.28	115 000.00
2315 - Installation, matériel et outillage techniques	193 000.00	30 000.00

BUDGET ASSAINISSEMENT

	BUDGET VOTE 2021	AUTORISATION 2022
Chapitre 20	43 420.00	450.00
2031 - Frais d'études	41 440.00	0.00
2033 - Frais d'insertion	1 980.00	450.00
2051 - Concessions et droits similaires	0.00	0.00
Chapitre 21	157 612.17	24 500.00
2154 - Matériel industriel	69 000.00	17 000.00
21562 - Installations service d'assainissement	36 000.00	5 000.00
2183 - Matériel informatique	1 112.17	0.00
2188 - Autres immobilisations corporelles	51 500.00	2 500.00
Chapitre 23	683 717.83	100 000.00
2313 - Construction	0.00	0.00
2315 - Installation, matériel et outillage techniques	683 717.83	100 000.00

BUDGET EAU

	BUDGET VOTE 2021	AUTORISATION 2022
Chapitre 20	0.00	0.00
2033 - Frais d'insertion	0.00	0.00
Chapitre 21	12 446.35	1 000.00
2154 - Matériel industriel	12 446.35	1 000.00
Chapitre 23	166 560.00	20 000.00
2315 - Installation, matériel et outillage techniques	166 560.00	20 000.00

BUDGET TRANSPORTS URBAINS

	BUDGET VOTE 2021	AUTORISATION 2022
Chapitre 20	2 569.48	694.00
2033 - Frais d'insertion	2 569.48	694.00
2051 - Concessions et droits similaires	0.00	0.00
Chapitre 21	598 954.00	44 300.00
2153 - Installation à caractère spécial	7 650.00	1 800.00
2182 - Matériel de transport	567 123.00	40 000.00
2183 - Matériel informatique	0.00	0.00

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

2184 - Mobilier	500.00	0.00
2188 - Autres immobilisations corporelles	23 681.00	2 500.00
Chapitre 23	700.00	0.00
2315 - Installation, matériel et outillage techniques	700.00	0.00

Décision:

Il est proposé sur l'avis favorable de la Commission Développement économique, Finances, Ressources humaines du 7 décembre 2021 :

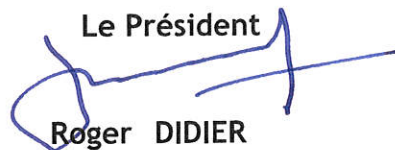
- **Article 1** : D'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite des crédits détaillés dans la présente autorisation budgétaire,

- **Article 2** : D'autoriser Monsieur le Président à ouvrir les crédits correspondants lors de l'adoption du budget primitif 2022.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 58

Le Président



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 22 DEC. 2021
Affiché ou publié le : 22 DEC. 2021

